

CONSERVER ET AMELIORER NOS REGIMES DE RETRAITE, C'EST POSSIBLE.

Aucune surprise... En présentant son projet de réforme des retraites, le gouvernement confirme son choix d'un projet très pénalisant pour les salarié.e.s.

Avec beaucoup d'habileté, le Gouvernement évite le sujet qui fâche : celui du montant des pensions et donc celui de l'amélioration du financement des caisses de retraites.

Le principe de base de cette réforme est le blocage des ressources affectées à notre système de retraite. Ce sont les niveaux de pensions qui seront réajustés.

Or, le nombre de retraité.e.s va augmenter d'un tiers d'ici 2050 et, cela se traduira par un effondrement du niveau des pensions par rapport aux salaires de fin de carrière.

Le projet dévoilé nous conduit tout droit vers une forte baisse des pensions de retraite

Basées sur des points en fonction des montants cotisés, les pensions seront calculées sur l'ensemble de la carrière contrairement aux régimes actuels basés sur les meilleures années (derniers salaires pour la fonction publique et les régimes spéciaux, 25 meilleures années dans le régime général).

Conséquence directe pour les salariés des IEG : la seule prise en compte de toute la carrière entrainerait pour la génération née dans les années 70 (2/3 de carrière en IEG, 1/3 en nouveau système) une baisse du montant de la retraite de l'ordre de 20 à 25% et pour la génération des années 80 (40% en IEG, 60% en nouveau système) la chute serait de 30 à 35%...

Un projet dangereux : des cotisations définies, des financements figés

Mais au-delà des chiffres, c'est le principe même du projet qui est néfaste.

Jusqu'ici nous sommes dans des régimes à prestations définies : l'objectif est de garantir une continuité du niveau de vie lors du départ en retraite, soit une pension représentant 75% du dernier salaire (dit taux de remplacement). Cela vaut pour tous les régimes, y compris le régime général où les caisses complémentaires ont pour but d'assurer ce niveau.

Le système universel voulu par le gouvernement vise uniquement à restituer les cotisations versées, dans une logique de rente. Son objectif est de fixer définitivement les cotisations sans garantir le niveau de pension par rapport au dernier salaire. **Ce régime à cotisations définies est au cœur du projet de la réforme** avec une logique : figer les ressources pour financer les retraites à leur niveau actuel.

Ce système dit « à points » permet un ajustement automatique en fonction des paramètres économiques et démographiques : plus besoin de réforme ni de discussions sur les trimestres et les salaires de référence. Il suffira de modifier la valeur de service du point autant que de besoin pour garantir l'équilibre. C'est ce qui est mis en œuvre en Suède ou en Italie. Un moyen parfait pour imposer l'austérité car la valeur du point baissera au fur et à mesure de l'augmentation du nombre de retraités.



TINA or not TINA ?

Le gouvernement refuse de parler du financement au nom du TINA « there is no alternative », il n'y a pas d'autre solution.

Pourtant les ressources existent ! Pour preuve les entreprises versent des dizaines de milliards de dividendes. Un meilleur partage des richesses est non seulement possible mais nécessaire. Il est réclamé par les citoyens mais aussi par plusieurs économistes.

Pour le gouvernement, c'est NON : il refuse toute discussion sur le financement et préfère parler de technique, de simplification et d'équité, fustigeant au passage les « nantis » des régimes spéciaux.

La CGT travaille au contraire depuis des années, notamment dans le conseil d'orientation des retraites (le COR), pour étudier les évolutions possibles et le financement des retraites selon plusieurs scénarios.

La CGT démontre qu'il est possible de financer un régime à prestations définies à 60 ans avec un taux de remplacement à 75% en dégagant des ressources supplémentaires :

- Supprimer les exonérations de cotisations et de charges (voir notamment le CICE) inefficaces pour soutenir l'emploi,
- Soumettre à cotisations tous les éléments de revenus,
- Instaurer une cotisation sur les revenus financiers des entreprises,
- Augmenter les cotisations au fur et à mesure des besoins (la part des salaires y compris des cotisations dans le PIB est de 10% inférieure à ce qu'elle était en 1980).

**L'heure n'est pas à négocier quelques détails sur cette réforme régressive, ni à négocier une retraite par capitalisation inégalitaire avec tous les risques qu'elle comporte.
Le financement existe : et c'est LE SEUL DEBAT à avoir.**

Quelques exemples chiffrés :

Paul né en 1971, embauché dans les IEG en 1995 en nr 170 part en retraite en 2038 à 67 ans en NR 320. Avec le régime actuel sa pension s'élèverait à 6338 euros bruts. Après l'application de la réforme sa pension serait de 5102 euros*, **soit une perte de 19%.**

Nathalie, même profil de carrière que Paul. Elle a 2 enfants et part en retraite en 2035 à 64 ans. Avec le régime actuel sa pension s'élèverait à 6338 euros bruts. Après l'application de la réforme, sa pension serait de 4871 euros*, **soit une perte de 23%.**

Aurélie, née en 1985, embauchée dans les IEG en 2005, ne touche pas de primes. Elle a aussi 2 enfants, et part en retraite en NR 210 en 2047 à 62 ans. Avec le régime actuel sa pension s'élèverait à 3425 euros brut. Après l'application de la réforme sa pension serait de 2268 euros*, **soit une perte de 33%.**

*Les calculs sont fondés sur des carrières linéaires avec des primes de 15 % (sauf pour Aurélie) pendant toute la carrière, en tenant compte des paramètres du rapport du haut-commissaire aux retraites.

**L'Union Fédérale des Ingénieur.e.s, Cadres et Technicien.ne.s
de l'énergie appelle les salarié.e.s à se mobiliser
le 24 septembre 2019**

**pour préserver notre système de retraite et gagner des
propositions de financement progressistes**



UFICT
mines-énergie

Un espace de confiance pour agir